

Une partie des anciens salariés de l'usine [ALLIS](#) / T : 02.31.20.51.06 (siège à Falaise), spécialisée dans la fabrication de plats préparés et fermée en 2013, viennent d'obtenir gain de cause après avoir contesté leur licenciement. En effet, 47 des 80 salariés vont pouvoir recevoir leurs dommages et intérêts, après avoir pourtant perdu leur procès aux prud'hommes en 2016, qui s'élèvent au total à environ un million d'euros. L'entreprise Allis a finalement décidé de renoncer au pourvoi après que les salariés aient gagné en appel en avril dernier.